

61/1
 11
 à son Altesse Impériale
 l'Archiduc Maximilien

ad 10

Monseigneur

1121

Monseigneur le Conseiller d'Etat, qui a eu l'honneur
 d'entretenir votre Altesse Impériale, m'ayant fait part
 des dispositions sympathiques de votre Altesse pour
 l'oeuvre de Suez, j'ose prendre la liberté de lui communiquer
 deux pièces que j'ai reçues de M^r Ferdinand de Lesseps,
 & de les accompagner de quelques explications personnelles.

La société d'études du canal de Suez, fondée en 1846,
 se compose de quatre groupes, Allemand, Anglais,
 Egyptien, & Français; le groupe allemand est principale-
 ment formé d'éléments Autrichiens, & il suffit de
 nommer Messieurs de Bruch et Negrelli, ainsi
 que les chambres de commerce de Trieste & de Venise
 pour en apprécier la valeur.

Les études faites par la société, lui ont démontré
 la possibilité de l'exécution prompte, facile et
 même peu coûteuse (relativement aux travaux
 modernes de communications) du canal de Suez;
 néanmoins, les événements politiques qui surgirent
 en 1847-48 la forcèrent à ajourner indéfiniment

1121/1/1

sa transformation en société d'exécution.

Aujourd'hui, elle croit son heure venue! Et, en effet, au moment où le plus illustre des associés est appelé à représenter l'Empire d'Autriche à Constantinople, Abbas Pacha, hostile à tout progrès, à toute civilisation, meurt en Egypte, & fait place à Mohamed Saïd, enthousiaste de tout ce qui est grand & utile.

Ce qui nous donne aussi confiance dans l'opportunité de l'exécution, c'est notre profonde conviction, ~~est~~ que la neutralité des passage de Suez, solennellement garantie par toutes les nations qui agitent & inquiète sans cesse cette éternelle question d'Orient, est l'un des grands moyens que Dieu indique pour arriver à sa solution définitive, aussi bien qu'à la Paix permanente & universelle qu'il a posée pour but à l'humanité.

Toutefois entreprise humaine n'a eu de but plus social & plus religieux, & personne n'oserait imaginer que l'opposition lui viendrait de la nation, qui crée & proclame qu'elle ne tire l'épée contre la Russie, que dans l'intérêt

de la civilisation, de la liberté des mers & de l'indé-
pendance de l'Europe.

Et cependant, nous savons qu'à la nouvelle du
firman de concession, les représentans de l'Angleterre
au Caire, à Paris, à Londres, et, sans doute aussi,
à Vienne & à Constantinople, ont recommencé leurs
vieilles manœuvres de jalousie & d'antagonisme;
heureusement qu'ils appartiennent & obéissent au
parti du Passé & que nous pouvons les faire
combattre, en Angleterre même, par le parti
de l'Avenir qui leur a déjà arraché l'abolition
de l'esclavage, l'abolition des lois des céréales,
et, récemment, l'abolition de l'acte de navigation
de Cornwall. — Néanmoins, Monseigneur, nous
avons besoin de la haute protection de votre
Altesse Impériale, & ce que nous savons de votre
noble & généreux caractère nous est un sûr
garant, qu'elle nous sera accordée, ainsi que
celle de S. M. l'Empereur, votre Auguste frère,
dont le règne, qui commence à peine, brille déjà
d'un immense éclat.

Ne vous semble-t-il pas, Monseigneur, que cette

association intime d'Autrichiens & de Français en
vue de Suez, était comme un pressentiment de la
sainte alliance, que viennent se contracter nos
deux Souverains, & de laquelle doivent sortir
la Paix du Monde & ses merveilles.

Vous pardonnez, Monseigneur, un peu d'exal-
tation à un vieux pionnier du Progrès, qui voit
se réaliser le plus beau, le plus grand des rêves
de sa vie, & vous lui permettez de se dire

de Votre Altesse Impériale

le très obéissant & très dévoué serviteur.

= Sig = Arles-Dufour =
secrétaire général de la commission Impériale
pour l'exposition universelle.

Lyon, le 5 Janvier 1855.

Après le 15. M. Arles-Dufour sera à Paris, aux ordres
de son Altesse Impériale.